Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260706-2026_07_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation : 1er juillet 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Membres votants : 11

Le lundi six juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : TACON Isabelle ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-07-04 Acquisition copieur multifonction avec contrat de maintenance

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de maintenance du copieur de la Mairie est arrivé à échéance le 12/06/2026. Il convient donc de remplacer ce matériel.
M. Le Maire présente les propositions reçues :

Prestataires	Produit	Prix HT*	Cout total TTC	Cout copie Noir HT	Cout copie couleur HT
Générale de bureautique	RICOH IM C2010A	4 518.00	5 421.60	0.0035	0.035
Skill informatique	TRiUMPH Adler 2508CI	3 939.00	4 726.80	0.0035	0.035

*inclus frais d'installation et agrafeuse 2 points

Les deux prestataires s'engagent à geler les tarifs copie et à ne pas facturer de frais de gestion durant la durée du contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 11 voix « pour » :

Article 1 : **Approuve** la proposition de la société Skill informatique pour une acquisition d'un copieur multifonction d'un montant HT de 3 939.00€ et TTC de 4 726.80€ ;

Article 2 : **Approuve** la souscription du contrat de maintenance avec la société Skill informatique ;

Article 3 : **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 07/07/2026
De l'affichage le 07/07/2026

MAIRIE DE COATRÉVEN (Côtes-d'Armor)